

Conditions générales de Travelcard (Belgique, février 2021)

1. Définitions

Contrat	:	la relation contractuelle entre le Client et TC, y compris les présentes Conditions générales et la Grille tarifaire ;
Carte	:	Chaque identifiant (notamment, une carte carburant, un chargeur clé électronique, ou une application mobile) avec lequel l'Utilisateur, en combinaison ou non d'un code PIN ou d'une autre méthode d'authentification, peut passer des commandes à TC pour la livraison de Biens et/ou Services ;
Contrepartie	:	Les frais mensuels que TC facture par Carte au titre de ses services ;
Responsable du traitement	:	la partie qui, conformément à la définition de l'article 4, paragraphe 7 du RGPD, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel ;
Client	:	la partie agissant dans l'exercice d'une profession ou l'entreprise avec laquelle TC a conclu le Contrat ;
Employeur	:	la personne physique ou morale qui a conclu un contrat avec le Client en vertu duquel une ou plusieurs Cartes ont été émises au profit de ses employés, qui en sont les Utilisateurs ;
RGPD	:	le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 ;
Biens	:	les carburants automobiles, liquides, lubrifiants, électricité et produits connexes ;
Parties	:	TC et le Client ;
Grille tarifaire	:	la grille tarifaire, telle que publiée sur le site Web de TC, sur laquelle figurent les tarifs composant la Contrepartie ;
Services	:	les services, y compris le stationnement payant, les lavages de voitures, l'entretien, les réparations, l'assistance routière ou d'autres services destinés à la mobilité des entreprises ;
Personne concernée	:	la personne physique à laquelle les données à caractère personnel, que les Parties traitent dans le cadre de l'exécution du Contrat, se rapportent ;
Fournisseur TC	:	un fournisseur de Biens et/ou Services ; la société étrangère en vertu du droit néerlandais Travelcard B.V. qui est enregistrée auprès de la Carrefour des Entreprises Bancaires sous le numéro 0682.860.402 ;
Receveur TC	:	le receveur d'autorisation de TC auquel le Terminal du Fournisseur est relié afin d'autoriser les Transactions ;
Terminal	:	le terminal de paiement que le Fournisseur utilise pour identifier l'Utilisateur, émettre l'autorisation, et traiter administrativement la Transaction ;
Transaction	:	une commande que l'Utilisateur passe à TC pour la prestation de Biens et/ou Services ;
Données relatives à la transaction	:	les données qui sont traitées dans le cadre de chaque Transaction, telles que le numéro client, le numéro de la carte, le nom de l'Utilisateur, la date d'enregistrement, le lieu, l'heure, l'emplacement, le kilométrage, le produit, la quantité et le prix ;
Twikely	:	Twikely N.V., enregistrée auprès de la Carrefour des Entreprises Bancaires sous le numéro 0533.800.797, est le partenaire de TC, auquel le Client recourra pour envoyer un mandat de prélèvement électronique à TC ;
Utilisateur	:	la personne qui utilise la Carte pour le compte du Client.

2. Contrat et conditions générales applicables

- Les services de TC s'adressent exclusivement à des personnes morales privées et publiques, ainsi qu'à des personnes physiques qui agissent dans le cadre de leur profession ou de leur activité.
- Le Contrat peut être établi par écrit ou par voie électronique. L'envoi d'une demande via le site Web de TC est considéré comme une offre de conclusion de Contrat par voie électronique. TC est réputée avoir formellement accepté ladite offre au moment de l'envoi des premières Cartes au Client. TC enverra immédiatement au Client une confirmation de sa demande par e-mail. Une telle confirmation, après l'acceptation formelle par TC, servira également de preuve de l'existence du Contrat.
- Les présentes Conditions générales et la Grille tarifaire font partie intégrante du Contrat. Toutes les conditions générales du Client sont expressément exclues.
- Si TC a conclu des accords divergents avec le Client par écrit ou par courrier électronique, lesdits accords divergents prévaudront.
- TC est en tout temps autorisée à modifier/ajouter unilatéralement les présentes Conditions générales. En cas de modification ou ajout, elle informera électroniquement le Client au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur des conditions modifiées. Si le Client n'accepte pas les conditions modifiées, il doit exprimer son objection par écrit ou par e-mail avant leur entrée en vigueur, faute de quoi il sera réputé avoir accepté les conditions modifiées.
- Lorsque le Client achète des Biens ou des Services auprès d'un Fournisseur par l'intermédiaire de TC, les conditions générales de livraison du Fournisseur s'appliquent également à la livraison par TC.

3. Livraison de Biens et Services

- La Carte est un moyen d'identification électronique permettant de se procurer des Biens et/ou Services. Chaque commande que l'Utilisateur passe auprès de TC à l'aide de la Carte doit d'abord être autorisée par le Receveur TC, suite à quoi TC transmettra la commande au Fournisseur. Dès que le Receveur TC aura autorisé la commande, le Fournisseur livrera les Biens et/ou Services à TC. TC les livrera ensuite au Client.
- Si la commande de l'Utilisateur est rejetée par TC en raison d'une défaillance technique, l'Utilisateur lui-même achètera les Biens et/ou Services directement auprès du Fournisseur et prendra des dispositions pour les régler. Dans ce cas, il est possible de réclamer les coûts correspondants via le Portail client de TC. Le Client est responsable de l'exactitude des demandes de remboursement.

4. Fabrication et utilisation de la Carte

- TC s'appuiera sur les données fournies par le Client pour délivrer la Carte. Le Client garantit l'exactitude et l'actualité des données (à caractère personnel) qu'il fournit à TC.
- Pour éviter toute utilisation abusive, un code PIN personnel est attribué en fonction du type de Carte. La Carte et le code PIN sont strictement personnels et ne peuvent pas être transférés.
- L'Utilisateur utilisera la Carte et le code PIN avec une extrême prudence, ce qui signifie également que la Carte et le code PIN doivent être conservés séparément, et que le code PIN doit être saisi à l'abri des regards.
- Le Client s'engage à veiller à ce que la Carte ne soit pas utilisée de manière frauduleuse. À cette fin, il est tenu de vérifier ses factures et ses relevés de compte.
- Le Client doit immédiatement signaler à TC toute utilisation abusive (y compris la fraude, l'utilisation non autorisée et la divulgation de codes PIN), la perte et le vol de la Carte, ainsi que toute suspicion à ces égards.
- Il est interdit de modifier ou copier la Carte ainsi que le contenu de sa bande magnétique ou de sa puce. De telles actions sont considérées comme de la fraude. Le Client indemniserá TC en cas de dommages résultant des actions susmentionnées.

5. Dépôt de garantie

- TC peut exiger au Client un dépôt de garantie pour couvrir le risque financier qu'elle encourt. TC ne doit aucun intérêt sur ledit dépôt de garantie.
- Si le Client ne fournit pas le dépôt de garantie en temps opportun, TC peut imposer des restrictions et/ou des conditions supplémentaires à l'exécution du Contrat, ou résilier ce dernier.
- Si le Client ne respecte pas ses obligations financières envers TC en temps opportun, TC sera

en droit d'utiliser le dépôt de garantie pour compenser la créance impayée.

- Si le Client a rempli toutes ses obligations en vertu du Contrat après la résiliation de celui-ci, alors le dépôt de garantie lui sera restitué. Afin de garantir que toutes les Transactions ont bien été traitées et réglées, le remboursement du dépôt de garantie au Client peut prendre jusqu'à 12 semaines.

6. Frais, autres coûts, facturation et paiement

- TC est à tout moment autorisée à modifier les tarifs figurant dans la Grille tarifaire. Elle publiera ladite modification au moins 1 mois avant que celle-ci ne prenne effet en publiant la nouvelle Grille tarifaire sur son site Web. Si le Client ne consent pas à l'augmentation, il est (par dérogation à l'article 9.1) autorisé à résilier le Contrat avec effet à compter de l'entrée en vigueur de l'augmentation correspondante.
- Si le Client met fin à l'utilisation de la Carte, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des Frais versés, sauf s'il remplace la Carte.
- La Contrepartie est facturée mensuellement, à terme échu. Si la Demande de carte est traitée avant le 15^{ème} jour d'un quelconque mois civil, le Client devra s'acquitter de l'intégralité des Frais pour ce mois. En cas de résiliation de la Carte avant le 15^{ème} jour d'un quelconque mois civil, le Client ne sera redevable d'aucuns Frais pour ce dernier mois.
- La facturation se fait via *facturation électronique*. Le Client doit déposer toute réclamation concernant une facture ou un prélèvement immédiatement, et dans tous les cas au plus tard 3 mois après la date de facturation ou de prélèvement. Une fois le délai expiré, toutes les factures et tous les prélèvements seront considérés comme acceptés. L'obligation de régler les factures dans leur intégralité reste en vigueur.
- Le Client autorise TC à recouvrer via Twikely les montants réclamés en vertu du Contrat au moyen d'une autorisation électronique de prélèvement automatique. Les services de Twikely sont assujettis aux conditions générales de cette dernière qui sont disponibles sur <https://www.twikely.com/nl/tc.html>. En émettant l'autorisation électronique de prélèvement automatique, le Client déclare avoir pris note du prélèvement et l'accepter.
- TC doit obtenir le règlement des factures au plus tard 7 jours après la date de facturation. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prévus, le Client sera légalement en défaut. Dans ce cas, TC est autorisée à facturer des frais administratifs de 50,00 EUR par facture pour laquelle le délai de paiement a expiré. Si TC est contrainte d'émettre une réclamation pour non-paiement, le Client sera également redevable d'un intérêt commercial légal au titre de la créance impayée, et devra s'acquitter de frais de recouvrement extrajudiciaires.
- Le Client n'est pas autorisé à suspendre ou à régler les paiements dus à TC.
- À moins que TC et le Client n'en aient explicitement convenu autrement, TC facturera l'intégralité des Transactions au Client. Si TC facture des coûts de transaction ou un supplément tarifaire, elle se basera sur la Grille tarifaire. Le Fournisseur est en tout temps le principal responsable de la communication correcte, opportune et transparente des prix/tarifs applicables à l'Utilisateur.
- Il n'existe aucune période maximale en ce qui concerne la facturation des Transactions. TC s'efforce de facturer les Transactions au Client dès que possible.

7. Transactions DKV

- Lors de l'utilisation de la carte carburant européenne au sein du réseau d'acceptation DKV (via la deuxième bande magnétique sur le côté de la carte avec le logo DKV), DKV facture des *frais de service* que TC répercute au client. Le montant desdits *frais de service* dépend du produit acheté. Les *frais de service* actuellement en vigueur peuvent être consultés sur le site Web de TC.
- Dans certaines stations-service en Belgique, au Luxembourg, ou dans d'autres pays, DKV facture un prix catalogue plus élevé que le prix à la pompe applicable. Si DKV utilise un prix catalogue, TC le répercutera au Client.

8. Responsabilité

- La responsabilité de TC en cas de dommages résultant de la livraison des Biens ou Services est à tout moment limitée au montant maximum qu'elle peut recouvrer auprès du Fournisseur sur la base des conditions générales de livraison applicables. TC ne sera jamais responsable des dommages résultant d'un refus de la part des Fournisseurs ou du non-fonctionnement de la Carte.
- La responsabilité de TC en cas de dommages consécutifs (notamment les dommages dus à une indisponibilité, une perte de profit, une perte de chiffre d'affaires ou un préjudice à la réputation) est expressément exclue par les Parties. Le Client indemniserá également TC si l'Utilisateur ou un tiers dépose une réclamation à cet égard.
- Toute demande de réparation émanant du Client au titre de dommages expirera un an après le début de la journée suivant le jour où le Client a eu connaissance du dommage ou en aurait raisonnablement dû en avoir connaissance.
- Le Client est responsable des Transactions effectuées avec une Carte pendant la durée du Contrat. Si le Client demande à TC de bloquer une Carte, il ne sera pas responsable des Transactions effectuées avec ladite Carte après réception de la demande par TC.
- Le Client est en tout temps responsable de veiller à ce que l'Utilisateur se conforme aux instructions du Fournisseur au moment de l'achat de Biens ou Services. Si l'Utilisateur cause des dommages en agissant en violation desdites instructions, le Client indemniserá TC au titre des dommages directs résultants.
- Dans tous les cas d'abus, de fraude, d'acte délibéré ou de négligence grave de la part du Client ou de l'Utilisateur, le Client réparera les dommages subis par TC en conséquence.

9. Durée et résiliation

- Le Contrat est conclu pour une durée indéfinie, mais au moins pour un an. À moins que les Parties n'aient convenu d'une période de préavis différente par écrit, une période de préavis d'un mois s'applique. Une annulation doit se faire par écrit ou par e-mail.
- TC a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, sans préavis de défaut, et sans intervention judiciaire, si :
 - Le Client manque à une quelconque obligation en vertu du Contrat ;
 - Le Client a commis une fraude, a fait ou fait faire par une autre partie une déclaration incorrecte ou incomplète, a dissimulé des faits ou circonstances qui sont d'une nature telle que TC n'aurait pas conclu le Contrat (dans les mêmes conditions) ;
 - Le Client cesse ses opérations ou vend des parties substantielles de celles-ci ;
 - Le Client est déclaré en faillite, demande une suspension des paiements, est dissous ou n'est plus libre de disposer de tout ou partie de ses actifs comme il l'entend ; ou
 - Le cas envisagé à l'article 5.2 des présentes Conditions générales survient.
- TC ne sera jamais tenue de verser des dommages-intérêts ou de rembourser une quelconque Contrepartie en raison de la résiliation, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

10. Droits de propriété intellectuelle

- Tous les droits de propriété intellectuelle créés dans le cadre du Contrat, tels que les droits de marque et les droits d'auteur, appartiennent à TC.
- Travelcard est une marque déposée. Si le Client souhaite utiliser le nom Travelcard dans une communication publique, il est tenu de le mentionner comme suit : Travelcard™.
- Le Client n'a pas le droit de supprimer ou modifier les logos ou hologrammes figurant sur les ressources que TC a mises à sa disposition.

11. Données à caractère personnel

- TC et le Client se conformeront aux dispositions du RGPD dans le cadre de l'exécution du Contrat.
- Le Client fournit des données à caractère personnel à TC et est le responsable du traitement au sens du RGPD. Le Client garantit qu'il se conformera pleinement à toutes les obligations légales qui lui incombent, y compris notamment les obligations en vertu du RGPD, et qu'il est autorisé à fournir lesdites données à caractère personnel à TC aux fins prévues.
- TC utilisera les données à caractère personnel que le Client lui a fournies pour envoyer la Carte et fournir d'autres services au Client, à l'Employeur ou à l'Utilisateur, comme précisé plus en détail dans la Déclaration de confidentialité.

4. TC est le responsable du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'offre de la Carte aux Utilisateurs et de leur utilisation de celle-ci. TC n'est nullement tenue de fournir lesdites données au Client et/ou à des tiers, sauf si cette obligation naît des lois et réglementations applicables ou sauf sur demande d'une autorité compétente.
5. Le Client aura uniquement accès aux données à caractère personnel dans la mesure où TV est d'avis qu'un tel accès est autorisé en vertu du RGPD, de la Déclaration de confidentialité et de toute autre loi et réglementation applicables.
6. Lors du traitement et de l'utilisation des données à caractère personnel, TC se conformera aux finalités décrites dans la Déclaration de confidentialité qu'elle fournira aux Utilisateurs. TC n'utilisera pas les Données pour des finalités autres que celles décrites dans la Déclaration de confidentialité.

12. Autres dispositions

1. Si une disposition du Contrat est nulle, les autres dispositions resteront en vigueur. Les Parties remplaceront la disposition nulle par une disposition qui, compte tenu de la finalité et de l'intention du Contrat, se rapprochera le plus possible de la disposition nulle.
2. Le Client n'est pas autorisé à transférer ses droits ou obligations en vertu du Contrat à un tiers sans le consentement écrit préalable de TC.
3. TC est en droit de transférer ses droits et obligations en vertu du Contrat à un tiers. Le Client y consent à l'avance par les présentes.
4. Les amendements au Contrat ne sont légalement valables que dans la mesure où ils sont consignés par écrit dans un document signé par les Parties.
5. Les dossiers de TC seront à tout moment prééminents.

13. Droit applicable et compétence

1. Le Contrat est régi exclusivement par le droit belge.
2. Tous les litiges concernant le Contrat seront portés devant le tribunal compétent de Bruxelles.